

Obligation d'information concernant la collecte de données personnelles auprès de la personne concernée en conformité avec l'article 13, paragraphes 1, 2 et 4, et avec l'article 21, paragraphe 3 du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

La confidentialité des données est importante – veuillez lire la déclaration ci-dessous.

Le CREDIT SUISSE AG/CREDIT SUISSE (SUISSE) SA publie ci-après une déclaration de confidentialité en prévision de la révision prochaine de la loi fédérale suisse sur la protection des données et de l'entrée en vigueur du RGPD, le nouveau règlement de l'Union Européenne (UE) sur la protection des données et de la vie privée. Bien que le RGPD soit un règlement de l'UE, il est pertinent pour le CREDIT SUISSE AG/CREDIT SUISSE (SUISSE) SA pour plusieurs raisons et notamment pour la suivante: La législation suisse sur la protection des données est historiquement étroitement liée à la réglementation européenne, les modifications devant être apportées au droit suisse en la matière sont fortement influencées par le RGPD, et enfin le RGPD impose des normes élevées en matière de protection des données personnelles, normes qui ont une portée extraterritoriale, en d'autres termes, les sociétés basées en dehors de l'UE sont, dans certaines circonstances, liées par les dispositions de ce règlement.

Les informations ci-dessous vous aideront à vous familiariser avec les règles concernant la protection des données.

Informations sur la protection des données

Les informations suivantes relatives à la protection des données donnent un aperçu de la manière dont vos données sont collectées et traitées

En vous communiquant les informations ci-après, nous souhaitons vous donner un aperçu de la manière dont nous traiterons vos données ainsi que vos droits conformément aux lois relatives à la confidentialité des données. Les détails sur quelles données seront traitées et quelles méthodes seront employées dépendent fortement des services demandés ou convenus.

1. Qui est responsable du traitement des données et comment puis-je contacter cette personne?

Vous trouverez à l'adresse ci-dessous le service responsable et vous pouvez contacter notre responsable de la protection de la vie privée à:

CREDIT SUISSE AG/CREDIT SUISSE (SUISSE) SA
Legal Data Management Switzerland, YXSD
8070 Zurich ZH
Suisse
E-Mail: switzerland.data-protection@credit-suisse.com

2. Quelles sources et quelles données utilisons-nous?

Nous traitons les données personnelles que nous obtenons de nos clients dans le cadre de notre relation d'affaires. Nous traitons également – dans la mesure où cela est nécessaire pour fournir nos services – les données personnelles que nous nous procurons auprès de sources accessibles au public (p. ex. registres de dettes, registres du commerce et des associations, presse, Internet) ou qui nous ont été légitimement transmises par d'autres sociétés du CREDIT SUISSE¹ ou d'autres tiers (p. ex. une agence de crédit).

Les données concernées sont des informations personnelles (p. ex. nom, adresse et autres coordonnées, date et lieu de naissance, nationalité), des données d'identification (p. ex. données figurant sur la carte d'identité) et des données d'authentification (p. ex. spécimen de signature). En outre, il peut également s'agir de données émanant d'ordres reçus (p. ex. ordre de paiement), de données obtenues lors de l'exécution de nos obligations contractuelles (p. ex. données de vente dans le cadre du trafic des paiements), des informations concernant votre situation financière (p. ex. solvabilité, scoring/données de notation, origine des actifs), des données de marketing et de vente (y compris des scores établis pour des campagnes de publicité), des données figurant dans des documents (p. ex. protocole de consultation), et d'autres données similaires.

3. Pourquoi traitons-nous vos données (objet du traitement) et sur quelles bases juridiques?

Nous traitons les données à caractère personnel conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données (RGPD) et de la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD):

a. Pour l'exécution des obligations contractuelles (art. 6, al. 1b RGPD)

Nous traitons les données afin de fournir des services bancaires et financiers dans le cadre de l'exécution des contrats conclus avec nos clients ou afin de procéder à des mesures précontractuelles dans le cadre d'une demande. Les données sont principalement traitées conformément au produit en question (p. ex. compte bancaire, crédit, épargne-logement, titres, dépôts, parrainage de clients), notamment pour l'évaluation des besoins, les prestations de conseil, la gestion des actifs et l'assistance, ainsi que pour l'exécution de transactions. Vous trouverez d'autres informations sur l'objet du traitement des données dans les documents contractuels et dans les conditions générales des produits concernés.

b. Dans le cadre de l'équilibre des intérêts (art. 6, al. 1f RGPD)

Si nécessaire, nous traitons vos données au-delà de l'exécution du contrat aux fins des intérêts légitimes poursuivis par nous-mêmes ou un tiers. Exemples:

- Consultation et échange de données avec des organismes d'information (p. ex. registre de dettes) afin d'examiner la solvabilité et les risques de crédit dans des affaires de crédit, ainsi que les exigences à respecter pour des comptes dont le solde de base n'est pas saisissable, et pour des comptes de base
- Contrôle et optimisation des procédures d'évaluation des besoins en vue d'entretiens directs avec vous
- Marketing, études de marché ou sondages d'opinion, à moins que vous ne vous soyez opposé à l'utilisation de vos données à cette fin
- Exercice de revendications juridiques et défense en cas de litiges
- Garantie de la sécurité informatique et des opérations informatiques de la banque
- Prévention et clarification d'infractions
- Vidéosurveillance pour protéger le titulaire du droit de propriété des lieux contre des intrus, la collecte de preuves d'un hold-up ou d'une fraude, ou la preuve de la disponibilité et des versements, p. ex. aux guichets automatiques de banque
- Mesures visant la sécurité des bâtiments et des sites (p. ex. contrôles d'accès)
- Mesures garantissant le titulaire du droit de propriété des lieux à se prémunir contre des intrus
- Mesures visant la gestion des affaires et le développement de produits et de services
- Contrôle des risques au CREDIT SUISSE.

En outre, nous nous procurons des données à caractère personnel auprès de sources accessibles au public à des fins de prospection de clients.

c. À la suite de votre consentement (art. 6, al. 1a RGPD)

Tant que vous avez accepté que nous traitons vos données personnelles à certaines fins (p. ex. analyse des activités de négoce à des fins de marketing), ce traitement est légal, car il se fonde sur votre consentement. Il est possible de retirer le consentement à tout moment. Cette règle s'applique également aux déclarations de consentement que vous nous avez fournies avant l'entrée en vigueur du RGPD, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018. Le retrait du consentement n'affecte pas la légalité du traitement des données qui a eu lieu avant ce retrait.

¹ Cela inclut les sociétés CREDIT SUISSE en Suisse et à l'étranger.

d. **En raison de dispositions légales (art. 6, al. 1c RGPD) ou dans l'intérêt public (art. 6, al. 1e RGPD)**

En outre, en tant que banque, nous sommes soumis à diverses obligations ou exigences légales (p. ex. loi suisse sur les banques, loi sur les placements collectifs de capitaux, loi sur le blanchiment d'argent, loi sur l'émission de lettres de gage, ordonnances et circulaires de la FINMA, législation fiscale), ainsi qu'aux exigences réglementaires spécifiques aux banques (éditées p. ex. par la Banque nationale suisse et la FINMA). Le traitement des données a notamment pour objectifs l'examen de la solvabilité, les contrôles d'identité et d'âge, la prévention de la fraude et du blanchiment d'argent, l'exécution des obligations de contrôle et de déclaration en vertu des lois fiscales, la mesure et la gestion des risques au sein du CREDIT SUISSE.

4. Qui reçoit mes données?

Au sein de la banque, toutes les unités qui ont besoin de vos données pour respecter nos obligations contractuelles et légales auront accès à celles-ci. Les prestataires de services et les auxiliaires d'exécution désignés par nous peuvent également recevoir l'accès à ces données pour les raisons citées s'ils observent le secret bancaire. Il s'agit d'entreprises dans les services bancaires, services informatiques, logistique, services d'imprimerie, télécommunications, recouvrement, conseil, vente et marketing.

En ce qui concerne la transmission de données à des destinataires en dehors de notre banque, il est à noter en premier lieu qu'en notre qualité de banque, nous sommes dans l'obligation de traiter de manière confidentielle toutes les questions et évaluations liées aux clients dont nous avons connaissance (secret bancaire conformément à nos conditions générales). Il se peut que nous communiquions des données vous concernant mais uniquement si des dispositions légales l'exigent, si vous avez donné votre consentement (p. ex. pour le traitement d'une transaction financière faisant l'objet d'un ordre de votre part), ou si nous avons été autorisés à procéder à une enquête bancaire. En vertu de ces exigences, les destinataires de données à caractère personnel peuvent par exemple être:

- Des entités et institutions de droit public (p. ex. banque nationale suisse, FINMA, autorités financières, autorités pénales) sur la base d'une obligation légale ou officielle
- D'autres établissements de crédit et établissements de services financiers ou établissements comparables auxquels nous transmettons vos données personnelles afin de pouvoir mettre en œuvre une relation d'affaires avec vous (p. ex., en fonction du contrat conclu: correspondants bancaires, banques dépositaires, courtiers, bourses, organismes d'information)
- D'autres sociétés du CREDIT SUISSE à des fins de contrôle des risques en vertu d'une obligation légale ou officielle

D'autres destinataires des données peuvent être des entités pour lesquelles vous avez donné votre consentement de transmission ou pour lesquelles vous nous avez déliés du secret bancaire au moyen d'une déclaration ou d'un consentement.

5. Les données seront-elles transmises à un pays tiers ou à une organisation internationale?

a. **Des données peuvent être transmises à des pays en dehors de la Suisse et de l'UE (appelés pays tiers) si**

- Cela est nécessaire pour les besoins de l'exécution de vos ordres (p. ex. en ce qui concerne le paiement sur des valeurs mobilières),
- Cela est exigé par la loi (p. ex. obligations de déclaration en vertu du droit fiscal), ou
- Vous nous avez donné votre consentement.

b. **Veillez nous contacter si vous souhaitez consulter une copie des mesures mises en œuvre pour l'exportation de vos données (l'article 13 para 1f RGPD).**

6. Combien de temps mes données seront-elles stockées?

Nous allons traiter et stocker vos données personnelles aussi longtemps que cela sera nécessaire pour satisfaire à nos obligations légales et contractuelles. Il convient de noter ici que notre relation d'affaires est une obligation continue, établi sur la base de périodes de plusieurs années.

Si les données ne sont plus requises pour l'exécution de nos obligations contractuelles ou légales, elles seront supprimées, à moins que leur utilisation ne soit nécessaire, pour une durée limitée, aux fins suivantes:

- Accomplissement du devoir de conservation conformément à la législation fiscale et commerciale: cela inclut en particulier le code suisse des obligations, la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, la loi fédérale sur les droits de timbre et la loi fédérale sur l'impôt anticipé.

- En tant que banque, nous pouvons être soumis à une interdiction de destruction², en vertu de laquelle nous devons conserver des pièces justificatives pendant une période non définie.

7. Quels sont mes droits en matière de confidentialité des données?

Tout intéressé dispose d'un droit d'**accès** conformément à l'article 8 LPD (article 15 RGPD), un droit de **rectification** conformément à l'article 5 LPD (article 16 RGPD), un droit à **l'effacement** conformément à l'article 5 LPD (article 17 RGPD), un droit à la **limitation du traitement** conformément à l'article 12, 13, 15 LPD (article 18 RGPD), un droit d'**opposition** conformément à l'article 4 LPD (article 21 RGPD) et, le cas échéant, un droit de **portabilité** conformément à l'article 20 RGPD. Le cas échéant, vous avez en outre le droit d'**introduire une réclamation** auprès de l'autorité pertinente chargée de la protection des données personnelles (article 77 RGPD).

Vous pouvez retirer à tout moment le consentement que vous nous avez donné pour le traitement de vos données personnelles. Il vous est également possible de le faire pour les déclarations de consentement que vous avez établies avant l'entrée en vigueur du RGPD, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018.

Veuillez noter que le retrait d'un consentement ne s'applique que pour l'avenir. Il ne concerne pas les données déjà traitées.

8. Suis-je obligé de fournir des données?

Dans le cadre de notre relation d'affaires, vous devez fournir toutes les données personnelles requises nous permettant d'accepter et d'établir une relation d'affaires, et de satisfaire aux obligations contractuelles qui y sont liées, ainsi que les données que nous sommes légalement tenus de recueillir. Sans ces données, nous ne sommes pas, en principe, en mesure de conclure un contrat avec vous ni de l'exécuter.

Selon la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent en particulier, nous devons vous identifier sur la base de vos documents d'identification avant d'établir une relation d'affaires avec vous. Pour ce faire, vous devez nous fournir votre nom, votre date et lieu de naissance, votre nationalité, votre adresse et vos éléments d'identification. Pour qu'il nous soit possible de satisfaire à ces exigences légales, vous devez nous fournir les informations et les documents requis conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, et nous communiquer immédiatement tout changement survenant au cours de la relation d'affaires. Si vous ne nous transmettez pas les informations et les documents nécessaires, nous ne pouvons pas établir ou poursuivre la relation d'affaires que vous souhaitez.

9. Dans quelle mesure la prise de décision est-elle fondée sur un traitement automatisé?

Lorsque nous établissons et mettons en œuvre une relation d'affaires, nous ne recourons généralement pas à un traitement automatisé pour la prise de décision, conformément à l'article 22 du RGPD. Si nous devons appliquer cette procédure dans des cas individuels, nous vous en informerons séparément dans la mesure où nous en avons l'obligation légale.

10. Est-ce qu'un profilage aura lieu?

Nous traitons certaines de vos données automatiquement dans le but d'évaluer des aspects personnels (profilage).

Nous recourons au profilage par exemple dans les cas suivants:

- En vertu des prescriptions légales et réglementaires, nous sommes tenus de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou les infractions qui présentent un danger pour les actifs. Les évaluations de données (y compris pour les opérations de paiement) sont également effectuées dans ce but. Parallèlement, ces mesures ont aussi pour objectif de vous protéger.
- Nous utilisons des outils d'évaluation pour pouvoir vous informer et vous conseiller de manière spécifique à propos des produits. Ils permettent d'adapter la communication et le marketing en fonction des besoins (notamment des études de marché et des sondages d'opinion).
- Nous recourons au scoring dans le cadre de l'évaluation de votre solvabilité. Cela nous permet de calculer la probabilité selon laquelle un client remplira ses obligations de paiement conformément au contrat. Ce calcul peut être influencé notamment par la capacité de gain du client, ses dépenses, ses engagements en cours, son activité professionnelle, son employeur, la durée de son contrat de travail, l'expérience tirée de la relation d'affaires jusqu'à présent, le remboursement contractuel de crédits antérieurs et des informations obtenues auprès d'organismes d'information sur les crédits. Le scoring se fonde sur un

² Une interdiction de destruction est un processus mis en œuvre par une organisation dans le but de conserver toutes les formes d'informations utiles lorsqu'il est raisonnablement possible de prévoir un litige.

processus établi et reconnu sur les plans mathématique et statistique. Les scores définis nous aident à prendre des décisions dans le cadre de la distribution des produits et sont intégrés dans la gestion des risques en cours.

11. Nous sommes susceptibles de vous demander des données biométriques

Les données biométriques sont classées dans la catégorie des données personnelles sensibles selon le RGPD. Voilà pourquoi, lorsque la loi l'exige, votre consentement explicite sera nécessaire pour accéder à certaines applications par le biais du Touch ID ou d'une autre forme d'identification biométrique.

Nous vous remercions de votre attention

Meilleures salutations
CREDIT SUISSE AG/CREDIT SUISSE (SUISSE) SA

Informations sur votre droit d'opposition au sens de l'article 21 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

1. Droit de s'opposer au traitement des données à des fins de marketing direct

Dans certains cas, nous utilisons vos données personnelles à des fins de marketing direct. Vous avez à tout moment le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles pour les besoins de ce type de marketing. Il en va de même pour le profilage, dans la mesure où ceci est en lien direct avec le marketing direct

Si vous vous opposez à l'utilisation de vos données personnelles en vue d'un marketing direct, nous ne les traiterons plus à cette fin.

2. Droit individuel d'opposition

Vous avez à tout moment le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles au sens de l'article 6, alinéa 1, sous-section e du RGPD (traitement des données dans l'intérêt public) et de l'article 6, alinéa 1, sous-section f du RGPD (traitement des données sur la base de l'équilibre des intérêts) pour des raisons liées à votre situation particulière. Cela s'applique également au profilage au sens de la disposition de l'article 4, alinéa 4 RGPD.

Si vous formulez une opposition, nous ne traiterons plus vos données personnelles à moins que nous ne puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux en faveur du traitement qui prévalent sur vos intérêts, vos droits et vos libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Veuillez noter que dans ce cas, nous ne serons plus en mesure de vous fournir des services ni de poursuivre une relation d'affaires.

Une opposition ne requiert aucune forme particulière, et vous devriez idéalement l'adresser à:

CREDIT SUISSE AG/CREDIT SUISSE (SUISSE) SA
Legal Data Management Switzerland, YXSD
8070 Zurich ZH
Suisse
E-Mail: switzerland.data-protection@credit-suisse.com